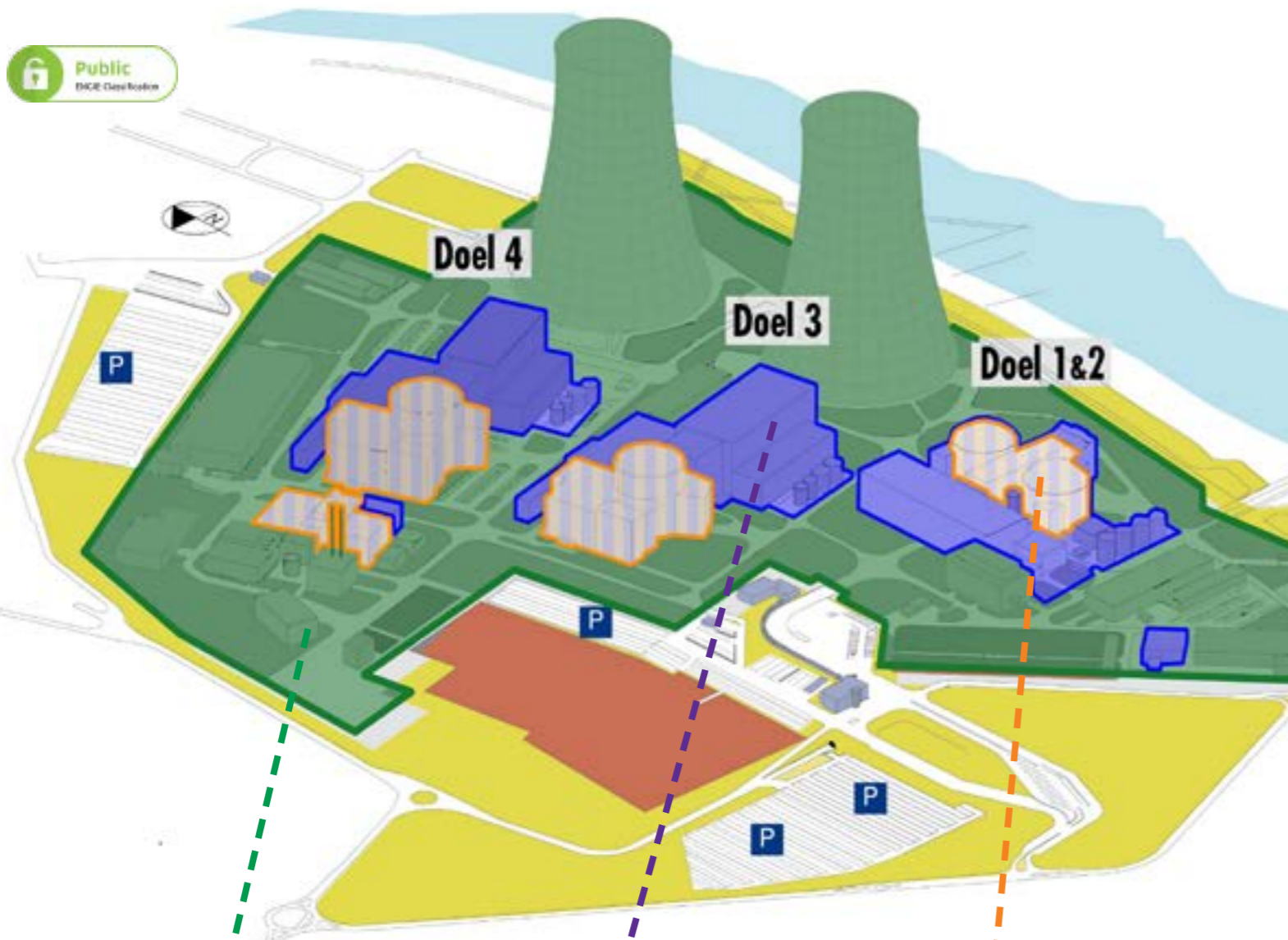




**Pour la première fois au travail
à la Centrale nucléaire de Doel ?**

Que faire au préalable ?





Que faire quand vous venez pour travail ?

Sur le site

- Annonce électronique des employés. ¹
- Un screening doit être menée par le gouvernement pour chaque employé. L'officier de sécurité de l'entreprise en fait la demande à l'AFCN¹ ou à l'ANS². Les entreprises qui ne peuvent pas nommer d'agent de sécurité, c'est l'Accueil qui effectue la demande.
- Fournir les documents de la législation sociale si applicable (Limosa, A1, permis de travail). A demander par l'entreprise-même.
- Passer le test 'Safe2Start' avec succès, chapitre 'Visiteurs'. ²
- Signer le formulaire de sécurité individuel pour les entrepreneurs.

Dans le périmètre technique

- Toutes les règles concernant l'accès au site restent d'application.
- Règles supplémentaires:
 - » Formation Culture de la Sécurité Nucléaire 'périmètre technique'.
 - » Passer le test 'Safe2Start' avec succès, chapitre 'périmètre technique'. ²

² Voir Documents nécessaires →

¹ Agence fédérale de contrôle nucléaire
² Autorité National de Sécurité

Dans la zone contrôlée

- Toutes les règles précédentes valant pour l'accès au site et l'accès au périmètre technique sont d'application.
- Règles supplémentaires :
 - » Examen médical ⁴
 - » Formulaire de renseignements dosimétriques ⁵
 - » Formation Culture de la Sécurité Nucléaire 'zone contrôlée'. ³
 - » Passer le test 'Safe2Start' avec succès, chapitre 'zone contrôlée'. ²



Les documents doivent être mis à la disposition de l'Accueil au moins 28 jours avant le début des travaux.

L'accès à la Centrale Nucléaire de Doel n'est possible qu'après confirmation du service employeur de la CND, après avis favorable de l'examen de sécurité, et après la satisfaction aux formalités d'accès.



Documents nécessaires

1 Formulaire d'inscription
Ouvrir [Formulaire d'inscription CND](#) ↗

2 Safe2Start
Périmètre technique :
https://youtu.be/H6_jWS5FME4 ↗

Zone contrôlée :
<https://youtu.be/-UxHVveZc50> ↗

Visiteur :
<https://youtu.be/eOPLTE9umyM> ↗

3 Formation Culture de la Sécurité Nucléaire
Pour plus d'infos :
<https://www.nvc-csn.be/fr/> ↗

4 Examen médical
Toujours effectué par le service de médecine du travail. A planifier par l'Accueil.

5 Formulaire de renseignements dosimétriques
Ouvrir [le formulaire de renseignements dosimétriques données de radioactivité](#). ↗
Attention! Ce formulaire reste valable 14 jours après la date de son établissement.

Informations générales



Accueil Centrale nucléaire de Doel Plant

Tel. : +32 3 202 20 86
(pendant les heures d'ouverture)
Fax : +32 3 202 20 39
E-mail : onthaal.kcd@bnl.engie.com

Adresse :

ENGIE Electrabel
Centrale nucléaire de Doel
Service accueil
Scheldemolenstraat
Haven 1800
9130 Doel

Heures d'ouverture :

du lundi au jeudi :
de 7h45 à 16h15
vendredi :
de 7h45 à 15h30



Site web

Suivez les étapes telles que décrites ci-dessous :

<https://www.engie.be/fr/fournisseurs/conditions/production/> ↗

Sélectionnez les conditions de livraison et les procédures spécifiques > Doel





Saviez-vous que...

- ... il est interdit d'apporter du matériel de communication avec fonction appareil photo (mobile, tablette, smartphone, PDA, ...) sur le site ?
- ... il est également interdit d'apporter une photo et / ou un appareil photo sur le site ?
- ... les chauffeurs doivent passer le contrôle des personnes (fouilles) pendant que leur véhicule est contrôlé ?
- ... les règles de circulation s'appliquent et le port de la ceinture de sécurité sur le domaine de la centrale nucléaire est obligatoire?
- ... les livraisons et la livraison de matériel de travail avec un véhicule sont possibles uniquement entre 6h30 et 17h00 ?
- ... tous vos équipements de travail (outils, appareils électriques, ordinateurs portables ...) doivent s'inscrire sur une liste de documents ?
- ... seulement les PMGE (Produits à Propriétés Dangereuses) agréés sont autorisés sur le site ? Des informations et une liste des produits approuvés peuvent être obtenues auprès de votre représentant KCD.
- ... est-il permis de fumer uniquement dans un fumoir ?
- ... vos horaires de travail sont contrôlés via ECWA et vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de votre responsable ?
- ... une fois que vous avez travaillé sur le site, vous pouvez vous rendre au bureau des entrepreneurs avec toutes vos questions.
Tel: +32 3 202 20 11 ou contractormangementKCD@bnl.engie.com